

Consignes en cas de retard prévisible d'heure de début d'un match de championnat de France ou de coupe de France

Suite à des arrêts injustifiés de rencontres de niveau inférieur précédant des rencontres de championnat de France ou de coupe de France, la FFBB précise qu'en cas de retard prévisible d'heure de début d'une rencontre de championnat de France ou de coupe de France, Jeunes ou Seniors, la rencontre précédente doit être poursuivie en garantissant aux équipes de la rencontre suivante de disposer de 20 minutes au minimum d'échauffement sur le terrain avant de débiter leur rencontre.

Le Comité précise que cette règle s'applique à tous les niveaux (départementaux et régionaux) : dans le cas où une rencontre prend du retard, elle doit tout de même être poursuivie.

Après avoir consulté les entraîneurs concernés, un léger décalage de l'heure du coup d'envoi du second match pourra être décidée par le premier arbitre avec bon sens pour permettre une période d'échauffement réglementaire aux joueurs sur le terrain (20 minutes).

L'arrêt de la rencontre précédente ne peut être envisagé qu'en cas de retard excessif d'un match de championnat de France ou de coupe de France ne permettant pas aux dispositions précédentes de s'appliquer.

Dans tout cas d'arrêt de rencontre précédente ou de commencement tardif d'une rencontre, un rapport circonstancié devra être saisi en case « Réserves / observations » sur l'e-Marque par le premier arbitre qui expliquera les circonstances du début retardé de la rencontre. La commission des compétitions appréciera alors le bien fondé du retard et de ses origines.